

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/15855
1er juillet 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 1er JUILLET 1983 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION
PERMANENTE DU HONDURAS AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre du Vice-Ministre des relations extérieures du Honduras,
Me Arnulfo Pineda Lopez, j'ai l'honneur de vous transmettre le texte intégral d'une
note de protestation adressée à M. Miguel D'Escoto Brockman, ministre des relations
extérieures du Nicaragua :

"Tegucigalpa, D.C. le 30 juin 1983 - à S. Exc. M. Miguel D'Escoto Brockman,
ministre des relations extérieures, Managua (Nicaragua). Monsieur le
Ministre. - J'ai l'honneur de me référer aux notes No 331-DSM et 306-DA des
21 et 24 juin, émanant de notre Chancellerie, concernant d'une part le décès
des journalistes américains Dial Torgerson et Richard Ernest Cross et les
blessures reçues par le citoyen hondurien Francisco Edas Rodriguez et d'autre
part, l'explosion d'un camion, les deux accidents étant survenus sur la route
de Cifuentes à Trojes. - Réitérant avec la même énergie les protestations
contenues dans les notes mentionnées ci-dessus, le Gouvernement hondurien au
reçu du rapport d'une commission militaire spéciale nommée pour mener une
enquête approfondie sur ces événements, tient à faire savoir que,
contrairement à ce que l'on croyait d'abord, ces attentats n'ont pas été
commis avec des grenades antichars lancées du territoire nicaraguayen. On a
découvert qu'il s'agissait de l'explosion de mines antichars et antipersonnel
plantées en territoire hondurien par les forces sandinistes dans le sinistre
dessein de commettre indistinctement de tels actes en violation flagrante de
l'intégrité territoriale du Honduras. - Je saisis cette occasion pour vous
renouveler les assurances de ma très haute considération.
Arnulfo Pineda Lopez, vice-ministre des relations extérieures."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur adjoint et
Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Francisco Darío LOBO